

Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026
REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIBEAUVILLE

	Noms – Prénoms		Signatures
1.	CHRIST	Jean-Louis	XX
2.	STOQUERT	Mauricette	XX
3.	SERVET	Jean-Jacques	
4.	WEISSBART	Christine	XX
5.	ERMEL	Loïc	XX
6.	GARRANGER	Françoise	XX
7.	FUCHS	Henri	XX
8.	ERMEL	Christine	XX
9.	THUET	Pierre-Yves	XX
10.	KIENER-BRIED	Christine	XX
11.	SCAPIN	Jacky	XX
12.	SHELL	Cécile	XX
13.	DEVECI	Eren	XX
14.	FROEHLICH	Christine	XX
15.	BRUCKMANN	Désiré	XX
16.	BIANCHI	Michèle	XX
17.	BAUER	Stéphane	XX
18.	ZIRN	Anne	XX
19.	KIEFFER	Francis	XX
20.	PFISTER	Catherine	XX
21.	WALCH	Nicolas	XX
22.	MOSER	Emmanuelle	XX
23.	FLEIG	Raoul	
24.	MOMCILOV	Suzanne	
25.	COUTRET	Valérie	XX
26.	REUTHER	Jean Sébastien	XX
27.	SCHWACH THIEBERT	Virginie	XX

Constat du quorum : 24/ 27
Début de séance à 20h15
Désignation du secrétaire de séance : D. FESSELET

Informations brèves

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26/05/2026

M. le Maire présente,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26/05/2026 est soumis pour approbation. Il est joint à la présente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 présents et représentés),

ADOpte les procès-verbaux de la séance du 26/05/2026.

2. Désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Vu le décret fixant la date des élections sénatoriales et la date de désignation des délégués des conseils municipaux ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des délégués titulaires et des suppléants appelés à élire les sénateurs ;

Considérant que la commune de Ribeauvillé compte 4 685 habitants et doit élire :

- 15 délégués titulaires
- 5 suppléants

Déroulement du scrutin

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions légales :

Président : M. Jean-Louis CHRIST

Secrétaire : Mme Christine WEISSBART

Les deux conseillers municipaux les plus âgés présents : M. Jean-Louis CHRIST, M. Francis KIEFFER

Les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents : M. Désiré BRUCKMANN, M. Loïc ERMEL

Il est procédé à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Candidatures.

La liste suivante a été déposée :

Liste n°1 :

Nom et prénom de l'él(u)	Liste sur laquelle il/elle figurait	Mandat de l'él(u)
CHRIST Jean-Louis	Liste n°1	Titulaire

STOQUERT Mauricette	Liste n°1	Titulaire
SERVET Jean-Jacques	Liste n°1	Titulaire
WEISSBART Christine	Liste n°1	Titulaire
FUCHS Henri	Liste n°1	Titulaire
ERMEL Christine	Liste n°1	Titulaire
ERMEL Loïc	Liste n°1	Titulaire
GARRANGER Françoise	Liste n°1	Titulaire
KIEFFER Francis	Liste n°1	Titulaire
SCHELL Cécile	Liste n°1	Titulaire
THUET Pierre-Yves	Liste n°1	Titulaire
MOMCILOV Suzanne	Liste n°1	Titulaire
WALCH Nicolas	Liste n°1	Titulaire
BIANCHI Michèle	Liste n°1	Titulaire
REUTHER Jean Sébastien	Liste n°1	Titulaire
ZIRN Anne	Liste n°1	Suppléant
SCAPIN Jacky	Liste n°1	Suppléant
MOSER Emmanuelle	Liste n°1	Suppléant
BAUER Stéphane	Liste n°1	Suppléant
COUTRET Valérie	Liste n°1	Suppléant

Résultats du scrutin

Nombre de conseillers municipaux présents : 24+2 soit 26

Nombre de votants : 26

Nombre de suffrages exprimés : 26

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Le conseil municipal,

PREND ACTE des résultats de l'élection des délégués et suppléants ;

VALIDE la composition du collège électoral de la commune pour les élections sénatoriales.

3. Subventions maisons anciennes

VU la délibération n°6 du Conseil Municipal du 27/09/2023 portant récapitulation du dispositif communal de subventions aux « maisons anciennes » ;

VU la délibération n°9 du Conseil Municipal du 05/06/2024 portant adhésion à la politique « maison alsacienne du XXIème siècle » de la CEA ;

VU la délibération n°10 du Conseil Municipal du 05/06/2024 portant subvention avec la Fondation du Patrimoine pour « label » ;

VU les dossiers déposés et les devis joints ;

CONSIDERANT l'intérêt communal à favoriser la réhabilitation des bâtiments anciens pour la préservation et la mise en valeur de la ville médiévale ;

Mme Christine WEISSBART, Adjointe au Maire expose,

La ville a réceptionné plusieurs dossiers de demandes de subventions pour la restauration de maisons dites « anciennes » ; en tenant compte des dispositifs CEA pour le fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du label de la Fondation du Patrimoine. Il a été procédé au calcul du montant des subventions pour ces dossiers.

Prénom Nom	Adresse du bâtiment	Travaux subventionnés	Montant subvention communale	Aide CEA	Aide Label Fondation patrimoine
Mme Bernadette FROEHLI	6, rue du Pont de la Couronne	Réfection des huisseries	2 215.68€	Non	Non
Mme Sylvie HERRMANN	56 Grand'Rue	Réfection des huisseries	3 000€	Non	Non
M. Henri BERGER	10, rue du pont de la couronne	Réfection des huisseries	3 000€	Non	Non

La commune souffrant d'un trop grand nombre de gîtes ou meublés de tourisme au détriment des habitants et de la vie locale, ce dispositif est conditionné : il est uniquement à destination des logements d'habitation pour des propriétaires occupants ou en location dans le cadre d'un bail de longue durée. La commune est en droit de demander le retour du montant de la subvention en cas de changement de destination vers du gîte ou du meublé de tourisme ; ceci pendant une durée de 10 ans à compter de la signature du formulaire de demande de subvention du pétitionnaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 présents et représentés)

APPROUVE l'attribution des subventions pour la rénovation des bâtiments ci-dessus ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 20422 de la section investissement du budget primitif 2026 ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent pour le versement des subventions.

La séance est levée à 20H45.

Le Maire,

Jean-Louis CHRIST

